



COMMUNE DE PIERRE-PERCÉE

Conseillers en exercice : 7
Conseillers présents : 6
Conseillers votants : 6

Séance du vendredi 30 sept. 2022

Date de Convocation : 26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi trente septembre à 17h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur GUYON Denis, le Maire.

Étaient présents : M. GUYON Denis, M. MONASSE Christian, M. BIASUTTO Mickaël,
M. MANGIN Jean-Paul, M. COMBEAU Éric, M. RAYNIER Stephan

Absents excusés : Mme FUHRMANN Sylvie

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. MONASSE Christian

Délibération N°2022-29

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24/06/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte rendu de la séance du 24 juin 2022

Vote : Unanimité (6 voix pour)

Délibération N°2022-30

OPÉRATION D'ORDRE (Annule et remplace la délibération N° 2022-27)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer une opération comptable sur le Budget 2022, dite opération d'ordre budgétaire chapitre 041.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

L'opération d'ordre budgétaire proposée est la suivante :

Opération d'Ordre Budgétaire Chapitre 041	
Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Article 2313	Article 2031
306 000 Euros	306 000 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'opération d'ordre décrite ci-dessus

- PRÉCISE que cette délibération annule et remplace la délibération N° 2022-27

Vote : Unanimité (6 voix pour)

Délibération N°2022-31

MODIFICATION DU DEVIS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2022 le devis pour la rénovation de l'éclairage public des hameaux, établi par l'entreprise SARL ALIZON, a été choisi par les conseillers (Délibération N°2022-02). Ce devis se montait à 90 537,20 € HT.

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence de la crise COVID-19, le prix des équipements a largement augmenté depuis le début de l'année. Cette augmentation nous a d'ailleurs été signifiée par Eclatec, fournisseur des équipements. L'augmentation du prix des équipements s'élève à 4185,74 € soit 4,62% du montant du devis initial. Il faut préciser que seul le prix des équipements a été révisé sur ce nouveau devis, pas le prix de la main-d'œuvre.

Il n'est pas envisageable de demander à l'entreprise SARL ALIZON de s'en tenir au devis initial et de prendre à sa charge l'augmentation des prix. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir entériner cette augmentation et d'accepter le devis de l'éclairage public des hameaux révisé, afin de ne pas mettre en difficulté financière l'entreprise SARL ALIZON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis révisé de l'entreprise SARL ALIZON pour un montant de 94722,94 € HT

Vote : Unanimité (6 voix pour)

Délibération N°2022-32

DEVIS POUR TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DES TERRAINS SOUS LE CHÂTEAU

Monsieur le Maire présente deux devis relatifs aux travaux de débroussaillage des parcelles situées sous le château soit une surface d'environ 3 hectares (Section AB parcelles 3,4 et 5).

Devis classés par ordre d'arrivée en mairie :

- Devis N°1 : Entreprise Paysage de Marc pour un montant de 3995,00 € H.T.
- Devis N°2 : Entreprise Guidat Paysage pour un montant de 5000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE

de confier les travaux à l'entreprise Paysage de Marc pour un montant de 3995,00 € H.T.

AUTORISE

le Maire à signer le devis correspondant.

Vote : 5 voix pour, 1 voix contre

Points Divers

- L'inauguration de l'hôtel-spa et du centre d'accueil touristique aura lieu le samedi 29 octobre en présence de personnalités représentant les organisations qui ont contribué à son financement. L'inauguration sera suivie d'un vin d'honneur. Un carton d'invitation sera déposé dans la boîte aux lettres de tous les habitants. Un coupon-réponse sera joint à l'invitation et devra être retourné complété à la mairie au plus tard le 15 octobre.
- Le four du chalet d'altitude, tombé en panne, a été remplacé dans l'urgence par celui de la salle polyvalente. Un nouveau four a été commandé pour la salle polyvalente pour un coût d'environ 4600 Euros.
- L'inspection du travail a procédé à une inspection des locaux du Chalet d'Altitude. Des travaux seront à prévoir pour se mettre en conformité. Une analyse du rapport de l'inspection est en cours.
- De nouveaux chauffages doivent être installés dans deux logements de l'ancien presbytère, pour un coût estimé de 1600 Euros.
- De grandes portes-fenêtres anciennes sont à remplacer par des fenêtres à double vitrage dans l'immeuble Cartier Bresson. Des devis doivent être demandés.
- Le tournage de certaines scènes du 31e épisode de la série « Capitaine Marleau » aura lieu le mardi 4 octobre à la Ménelle. La D182 pourra être fermée entre l'immeuble Cartier Bresson et le carrefour La Soye – La Ménelle, et ce pour une durée d'environ 1 heure entre 15h30 et 19h00.
- L'exposition de champignons se tiendra le dimanche 23 octobre à la salle polyvalente.
- La fête de Noël est prévue le dimanche 11 décembre. Les conditions d'attribution des cadeaux aux enfants sont celles votées en 2018 (Délibération N° 2018-75 bis) et les conditions concernant les anciens sont celles votées en 2021 (Délibération N°2021-41).
- Les travaux d'éclairage des hameaux du village, qui seront réalisés par la SARL ALIZON, devraient débuter avant la fin du mois d'octobre. Les équipements ont été fabriqués et devraient être livrés rapidement.
- La cérémonie du 11 novembre sera à nouveau suivie d'un vin d'honneur.
- Les travaux de réfection de la route du lac devraient démarrer après le 19 octobre.
- Une pétition a été émise par des habitants du centre bourg concernant l'aménagement du pied du mur en pierres qui se situe en haut de la rue de Froide Fontaine. Un compromis est à l'étude. Compromis qui devra satisfaire les souhaits légitimes d'embellissement mais aussi répondre aux contraintes d'entretien du mur et de la voie ainsi qu'au maintien effectif des accès aux services de secours.

Fin de la séance : 19h30

Le Secrétaire de séance
Christian MONASSE



Le Maire
Denis GUYON

